



# PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SELLE-CRAONNAISE

## Séance n°6 du 17 juin 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le dix-sept juin, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Doisneau-Lamy, sous la présidence de Joseph JUGÉ, Maire.

**Présents** : Joseph JUGÉ, Séverine DERVAL, Sylvie BELLANGER, Lionel MOAL, Chantal JOUFFLINEAU, Olivier DERSOIR, Adrien JONCHERAY, Christophe BOIS, Guillaume BELOUARD, Danièle GODET, Mathieu FRÉMONT, Jacky LEPAGE, Christian BLAISE.

**Excusés** : Samuel HOUILLOT, Cédric RIVRON.

**Secrétaire de séance** : Lionel MOAL.

### **APPROBATION DU PV DU 19 MAI 2021**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le compte-rendu du conseil municipal du 19/05/2021.**

### **DEMANDE D'AJOUT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR :**

⇒ Demande de subvention à la Région dans le cadre du plan de relance.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte de rajouter ce point à l'ordre du jour.**

### **I. APPROBATION DE LA MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L.153-37 ;

Vu la délibération n°2016-086 du conseil municipal en date du 15 décembre 2016 approuvant le Plan Local d'Urbanisme ;

Vu la délibération n°2021-001 portant modification du Plan Local d'Urbanisme ;

Vu la notification du projet de modification au Préfet de la Mayenne et aux Personnes Publiques Associées (P.P.A) en date du 17 décembre 2020 ;

Vu l'arrêté municipal n°2021-004 en date du 18 janvier 2021 portant prescription de la modification du Plan Local d'Urbanisme ;

Vu l'arrêté municipal n°2021-021 en date du 22 mars 2021 soumettant le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme à enquête publique qui s'est déroulée du 17 avril 2021 au 19 mai 2021 ;

Considérant que les remarques émises par les services consultés et les résultats de ladite enquête publique justifient des adaptations mineures du Plan Local d'Urbanisme ;

Considérant que la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme telle que présentée au conseil municipal est prête à être approuvée, conformément à l'article L.153-43 du Code de l'Urbanisme ;

Entendu les conclusions du commissaire enquêteur ;

**Entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **D'approuver la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme**, qui a pour objet de :
  - Modifier des points de règlement importants de la zone agricole et de la zone naturelle,
  - De préciser les règles sur les annexes en zones A et N en cohérence avec les exigences posées par la CDEPENAF de la Mayenne,
  - De résoudre la contradiction entre le titre de la zone Ah et le règlement qui y autorise les constructions agricoles,
  - D'introduire une distinction réglementaire entre les zones A et Ah,
  - De mentionner l'autorisation des annexes au règlement de la zone N,
  - D'ajouter une date de référence pour maîtriser les extensions de constructions existantes,
  - De réécrire les règles d'emprise au sol maximale des constructions en zone UB et 1AU pour plus de cohérence,
  - De repérer les bâtiments en zones A et N pour lesquels le règlement permettra un changement de destination sous conditions, ainsi que mettre en cohérence le figuré « bâtiment remarquable » entre le plan de zonage et sa légende,
  - De modifier le contour des secteurs relevant de l'assainissement collectif.

Conformément à l'article R.153-21 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un (1) mois et mention de cet affichage sera effectuée dans un journal diffusé dans le département.

La présente délibération et les dispositions engendrées par le Plan Local d'Urbanisme ne seront exécutoires qu'après :

- un délai d'un mois suivant sa réception par le préfet de la Mayenne si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au plan local d'urbanisme ; dans le cas contraire, à compter de de la date de prise en compte de ces modifications,
- l'accomplissement des mesures de publicité,
- dès réception par le préfet si la commune est située au sein d'un SCOT approuvé.

## **II. DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Vu la déclaration d'intention d'aliéner n° 2021-03 du 4 juin 2021,

Vu l'approbation du Plan Local d'Urbanisme le 15 décembre 2016,

Vu l'instauration du droit de préemption urbain le 19 janvier 2017 sur l'ensemble des zones urbaines et à urbaniser du PLU de La Selle-Craonnaise,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de :**

- **RENONCER à son droit de préemption urbain** sur la parcelle située 29 rue de la Gare et cadastrée ZO 19, d'une superficie totale de 720 m<sup>2</sup>, dont le propriétaire actuel est GOSNIER Sébastien ;
- **DONNER** pouvoir à Monsieur le Maire de signer tous les actes, pièces ou documents s'y rapportant.

## **III. PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITE**

La commune de Craon demande à la commune de La Selle-Craonnaise une participation financière aux frais de scolarité de 2 enfants sellois en classe ULIS à l'école H. Matisse de Craon. Le coût moyen de scolarisation à Craon d'un enfant a été fixé à 900,41 €.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- Accepte de participer aux frais de scolarité des enfants sellois scolarisés en classe ULIS à Craon ;
- Versera une participation de 900,41 € par enfant à la commune de Craon.

## **IV. DECISION MODIFICATIVE**

Les crédits votés au budget principal 2021, concernant les travaux au Pavillon du Cèdre, ne sont pas suffisants. C'est pourquoi, afin de pouvoir régler la facture des luminaires, il est nécessaire de prendre une décision modificative telle que présentée ci-dessous.

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

<b>Opération/ article</b>	<b>Libellé</b>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>
199/2188	Aménagement du village / autres immo.		-1 050,00 €
202/2135	Pavillon du Cèdre / travaux		+1 050,00 €
Total de la décision modificative n°2			0 €

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- **Adopte la décision modificative n°2** au budget principal 2021, telle que présentée ci-dessus.

## **V. DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION**

La Région Pays de Loire souhaite accompagner les communes dans la relance de leurs projets à la suite de la crise sanitaire liée à la Covid-19, afin de stimuler l'investissement local.

C'est pourquoi, la commune a décidé de lancer ou relancer plusieurs de ses projets et sollicite une aide financière à la Région, dans le cadre du plan de Relance à l'Investissement Communal, pour les projets listés ci-dessous :

Investissements prévus	Montant prévisionnel HT
Création d'un accès piéton et d'un parc	104 000 €
Isolation de la toiture-terrasse d'un logement communal	70 000 €
Accessibilité et aménagement de la Salle Pauline d'Armaillé	33 000 €
Changement du système de chauffage de la Salle P. d'Armaillé	17 000 €
Création d'un city-park	80 000 €
Changement des menuiseries de la Salle Doisneau-Lamy	30 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>334 000 €</b>

Le taux de subvention possible est de 20% de la dépense HT.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de :**

- Approuver la liste et les montants prévisionnels des projets ci-dessus ;
- Solliciter une subvention à la Région Pays de Loire, dans le cadre du plan de Relance à l'Investissement Communal ;
- L'autoriser à déposer un dossier de demande de subvention à la Région d'un montant de 66 800 € soit 20% de la dépense totale HT estimée à 334 000 €.

## VI. RAPPORT DES COMMISSIONS

C  
·  
J  
O  
U  
F  
F  
L  
I  
N  
E  
A  
U

- **Commission Espaces verts :**
  - Commission du 08/06 : point sur tous les chantiers en cours.
  - Visite du service technique lundi le 14/06.
  - Aire de jeux : Intervention à partir du 21 juin. Démontage des sols effectué par le service technique.
  - Nouvelles jardinières livrées et posées.
- **Commission Voiries/Urbanisme/... :**
  - Implantations des nouveaux panneaux sur poteaux existants terminés. Quelques emplacements et panneaux erronés à revoir.
  - N° de voie : distribution aux administrés lors des élections + dépôt des autres dans boîtes aux lettres.
  - Route du Ponceau : rdv avec Eurovia le 10/06. Intervention débutée le 14 juin.
  - Formation le 17/06 « une voirie pour tous » en visioconférence.

S  
·  
D  
E  
R  
V  
A  
L

- **Commission Sport/Culture/ Animation et Communication**
  - Compte-rendu des réunions :
    - le 20/05 avec Tous en Selle pour convention de partenariat à mettre à jour.
    - le 26/05 que la commission : concours maisons fleuries, animations de Noël, opération « Nettoie ta commune », Facebook, projet avec archi école, nom future école et divers.
    - Le 31/05 avec l'école pour information sur projets communs possibles.
    - le 09/06 à 20h30 avec TES, St Amadour, le Foyer des Charmilles et l'APE pour prépa Noël.
    - Le 10/06 que la commission : préparation de l'opération « Nettoie ta commune ».
  - Prochaine réunion le 07/07 à 18h.
  - Boucles de la Mayenne : passage du 30 mai réalisé avec succès grâce aux signaleurs que Richard DION a mobilisés.
- **Commission Finances/Vie économique**
  - Commission Finances du 02/06 : le budget voté est tenu. La commission a commencé à lister les projets pour 2022 et les années à venir.
- **Commission Santé**

Plan d'actions en cours de réalisation. Une réunion est fixée avec la commission « Bâtiments » le 03/07 à 10h.

➤ **Commission Scolaire et Périscolaire**

- Réunion du Conseil d'école le 22/06 à 20h.
- Filet contre les pigeons posé à l'école maternelle.
- 3 nouveaux vélos montés et déposés à l'école.
- Problème ligne télécom de l'école : en cours de vérification.
- Dossier « socle numérique » retenu. Convention à signer avec le Rectorat et achat du matériel à prévoir.
- Rdv le 21/06 à 14h à Craon concernant l'agrément de notre garderie périscolaire.
- Fête privée de l'école le 29/06 à 20h30 : les enfants ont travaillé toute l'année sur le thème du chant avec l'aide d'une intervenante extérieure. Ils devaient se représenter en fin d'année à la salle de l'Orion mais, règles sanitaires obliges, ils n'ont pas le droit d'utiliser un lieu fermé. C'est pourquoi, les enseignantes ont fait le choix d'une représentation en extérieur, au terrain de foot : barnum, chaises et bancs seront donc installés la veille ou le jour, avec l'aide de volontaires. Reste à trouver un véhicule assez grand pour transporter les 7 barnums et les 200 chaises (Adrien ? Christophe ?)
- Opération « Nettoie ta commune » le 05/07 avec classe de CE/CM, les jeunes d'argent de poche et la CCPC.
- Une sortie pique-nique pour toutes les classes de l'école est prévue, à la Rincerie le 06/07.
- Accord des enseignantes pour rangement des écoles les 8 et 9 juillet. Avec le service technique et les jeunes d'argent de poche.

➤ **Commission Affaires sociales**

- Intervention du Nulle Part Ailleurs le 19 mai à 20h : bilan.
- AG de l'ADMR le 15/06 : compte-rendu.
- Agathe Houillot, doyenne de notre commune, fête ses 105 ans le 26/06 !
- Argent de poche : Chantal Joufflineau et Jean-Luc Coutard y travaillent depuis plusieurs mois. Réunion avec les bénévoles le 08/06 pour présentation des chantiers. Préparation des plannings le 15/06. Réunion avec les jeunes le 19/06 pour la remise des plannings. Démarrage à partir du 01/07.

➤ **Commission Bâtiments**

- Nouvelle école :
  - Réunion de chantier du 31/05 et le 14/06 : compte-rendu.
  - Prochaine réunion de chantier le 21/06 : la commission « Bâtiments » est toujours conviées.
  - Sabin a pris du retard dans ses interventions.
- Commerce :
  - ◆ Commission aménagement de la CCPC pour subvention : 48% du montant demandé sera perçu par les collectivités.
  - ◆ Travaux couverture terrasse : devis reçus.
- Orion :
  - Toiture : travaux terminés.
  - Lustrage parquet effectué par Prestactivity et plaques du hall d'entrée seront repeintes.
  - Nettoyage complet le 17/05.
  - 1<sup>ère</sup> manifestation le 11/06 à 20h30 : spectacle de la CCPC.
  - Platine sur scène à réparer
  - Tour complet des lieux à prévoir avec la commission.
- Vente maison 11 rue de la Gare : diagnostic assainissement réalisé le 01/06 – rdv avec géomètre le 25/06.
- Salle Pauline d'Armaillé : devis en cours pour modifier le système de chauffage actuel.
- Travaux électriques bâtiments communaux : devis signé avec Pineau.

➤ **Autres**

- Elections des 20 et 27/06 : créneaux horaires complets. Formation assesseurs le 19/06 à 10h.
- Visite de Mr Langouet et Mme Doineau le 12/06.
- Rdv à CCPC le 08/06 à 16h concernant le Contrat de Relance et de Transition Ecologique.
- Elections des Jurés d'assises le 24/06, salle de l'Orion.
- Bureau de l'association des anciens combattants non-renouvelé : organisation des cérémonies transférée à la commune.
- Compétence PLUI non transférée à la CCPC car 25% des communes représentant 20% de la population s'y sont opposées.

**VII. DIVERS**

⇒ Prochain conseil municipal le jeudi 22 juillet à 20h30.

Fin de séance à 22h50

Joseph JUGÉ

Séverine DERVAL

Sylvie BELLANGER

Lionel MOAL

Chantal JOUFLINEAU

Samuel HOUILLOT  
(Excusé)

Adrien JONCHERAY

Mathieu FRÉMONT

Danièle GODET

Jacky LEPAGE

Guillaume BELOUARD

Christian BLAISE

Olivier DERSOIR

Cédric RIVRON  
(Excusé)

Christophe BOIS